

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
 RÉCÉPISSÉ DU MANDAT n° 256
 Montant du mandat. 3800
 Droit. 38
 Taxe d'exp. et fact. 38
 TOTAL 3876
 L'expéditeur doit indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.
 AURILLAC
 29-4
 39
 CANTAL
 U.A.



AYF
 COMPTES
 1939
 A 7 9 2 9 3 9
 1° MAI 1939

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me délivrer un passeport pour me rendre en ANGLETERRE. Lieu de débarquement : SOUTHAMPTON.

Inclus deux exemplaires de ma photographie ainsi que le reçu de la poste constatant le versement de la somme de 38 Frcs, montant du droit de timbre. Ce versement a été effectué au compte-courant postal n° 12-02 CLERMONT FERRAND, du Régisseur de Recettes du "service des étrangers" de la Préfecture du Cantal à AURILLAC.

Veillez agréer Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Jean Magne

21 Rue des Frères à AURILLAC.

"SIGNALEMENT"

Taille : 1 m 80
 Cheveux : chât-f.
 Sourcils : f.
 Front : découvert.
 Yeux : bleu.
 Nez : rect.
 Bouche : moy.
 Barbe : f.
 Menton : rect.
 Visage : oval.
 Teint : coloré.
 Signes particuliers : *yeux*

"RENSEIGNEMENTS D'ETAT-CIVIL"

MAGNE Jean.
 Né à AURILLAC le 2 JUILLET 1900.
 Fils de feu Antoine MAGNE et de Marie Mily.

MOTIF DU VOYAGE

Lieutenant du C.X. du SERVICE DE L'INTENDANCE 13° Région, faisant partie de la Délégation Officielle d'Officiers Français, conduite par Monsieur le GENERAL WEYGAND, se rendant en ANGLETERRE du 11 au 17 Mai inclus.

LE Commissaire de Police soussigné certifie exacts l'état civil et la nationalité mentionnés d'autre part.

Avis du Commissaire de Police:
 A Aurillac le 1° Mai 1939

G. S. Y. P.



Vu et Transmis à Monsieur
 le Préfet du Cantal
 Aurillac le 1^{er} mai 1939
 Le Commissaire de Police



[Handwritten signature and scribbles]

